

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de
la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

5 JANVIER 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 5 JANVIER 2016 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Formation et l'alphabétisation en milieu carcéral»	3
1.2	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Manque d'organismes pour les jeunes dans les zones rurales»	4
1.3	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Formation aux premiers secours pour les mouvements de jeunesse»	5
1.4	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Nouveau collectif Utsopi visant à défendre les droits des travailleurs du sexe»	6
1.5	Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Étude sur la prostitution»	6
1.6	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Coordinations provinciales»	8
1.7	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Rapport 2015 «Égalité au travail» de Alter Égales et appel à projets 2016»	9
1.8	Question de Mme Clotilde Leal-Lopez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Assemblée générale d'Alter Égales»	10
2	Ordre des travaux	12

Présidence de Mme Christie Morreale, présidente.

– L’heure des questions et interpellations commence à 14 h.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

Je présente à chacun d’entre vous des vœux d’accomplissement et d’émancipation.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à Mme Isabelle Simonis, ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances, intitulée «Formation et l’alphabétisation en milieu carcéral»

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Dans un dossier consacré à l’aide aux détenus et à la récidive, et à la suite du rapport de la Concertation des associations actives en prison (CAAP) constatant l’insuffisance des moyens pour appliquer les droits des détenus, on affirme que le temps d’arrêt en prison n’est pas utilisé à bon escient. Celui-ci devrait davantage être consacré à la réinsertion du détenu.

Outre la vétusté des prisons, le manque de locaux et la surpopulation, on y fait le constat consternant de l’analphabétisme en milieu carcéral. Un tiers des détenus sont analphabètes et seulement 7 % des détenus accèdent à des formations professionnelles, des chiffres également relayés par le ministre Madrane dans une interview sur le sujet. Nous sommes donc face à un double problème: l’insuffisance des formations pour les détenus et l’analphabétisme des détenus.

Or la réinsertion ne peut s’envisager autrement que par la formation et l’alphabétisation.

Malheureusement, les associations actives en la matière souffrent toujours d’un déficit de légitimité au sein des établissements pénitentiaires, ce qui rend complexe la réalisation de leurs missions. Elles ne bénéficient pas non plus du soutien des autorités dont elles dépendent, lesquelles sont pourtant censées fournir les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de leurs actions. Ces difficultés, décuplées par le phénomène de surpopulation carcérale, rendent le climat de travail particulièrement pénible et contribuent à la démotivation des équipes sur le terrain.

En mai dernier, en réponse à une question de ma collègue, Mme Brogniez, vous révélez qu’une concertation avait eu lieu entre l’enseignement de promotion sociale et les associations actives en

prison et qu’une convention signée en 2009 précisait les missions de chacun. À la lumière de cette étude, il semble que le partenariat induit par cette convention ne soit pas optimal, tant quant à l’offre de formation qu’aux conditions de travail de ces associations. Ne serait-il pas opportun de revoir et d’encadrer au mieux cette convention? Une nouvelle convention de partenariat est-elle en cours de réalisation pour les années 2015 à 2020? Dans l’affirmative, quels éléments a-t-on ajoutés ou modifiés afin d’assurer de réelles avancées en matière d’offres de formation aux détenus?

De même, alors que les moyens financiers ont été dégagés par l’enseignement de promotion sociale et le Fonds social européen pour aider ces associations, il semble que la situation ne s’améliore pas sur le terrain. Ne serait-il pas opportun de formuler un projet politique concret et complet pour le déploiement d’aides et de services à destination des détenus, notamment en matière de formation et d’alphabétisation?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances. – Au travers de la convention conclue avec la CAAP, l’enseignement de promotion sociale assure un appui et un soutien financier aux associations. En effet, en plus des moyens directement sollicités à son profit auprès du Fonds social européen, l’enseignement de promotion sociale a accepté de gérer les budgets que la CAAP a obtenus en propre, car cette dernière était dans l’impossibilité d’administrer les 330 000 euros obtenus. *In fine*, les décisions gouvernementales ont additionné ces budgets à ceux de l’enseignement de promotion sociale, qui dispose d’une structure d’appui aux projets européens: le Centre de coordination et de gestion de l’enseignement de promotion sociale. Ensuite, toujours par le biais de cette convention, les actions spécifiques des associations actives en prison sont clairement définies, reconnues et financées.

La convention est reconduite pour la période 2015-2020. L’articulation des actions des ASBL et de l’enseignement de promotion sociale reste fondamentalement identique, à savoir orientation et accompagnement pour les associations, actions de formation pour les établissements scolaires.

Quant à l’offre d’enseignement elle-même, elle n’est pas définie dans la convention, mais dans les Comités locaux de suivi organisés au sein de chaque prison. Ces comités ont pour but de faciliter la coordination et la collaboration de tous les intervenants formateurs, entre eux et avec le personnel de chaque prison.

L’enseignement à distance contribue également à renforcer l’offre de formation à destination des détenus. À ce niveau, nous maintenons en 2016 la possibilité du support papier dans le cadre

pénitentiaire, alors que le passage au numérique est généralisé, pour laisser le temps aux structures des prisons de mettre en place un système numérique sécurisé.

Pour ce qui concerne votre question relative au développement d'un projet politique en matière de formation et d'alphabétisation, l'action politique se veut concrète de différentes manières: via l'offre de formation en milieu carcéral soutenue par les moyens venant du Fonds social européen, complétée par l'intervention des établissements scolaires à hauteur de 50 %, via la gestion par le Centre de coordination et de gestion des moyens venant du Fonds social européen alloués aux associations actives en prison dans le cadre des missions d'orientation et d'accompagnement précisées dans la convention Enseignement de promotion sociale/CAAP, par la participation active aux Comités locaux de suivi des intervenants de l'enseignement de promotion sociale, mais également des experts pédagogiques recrutés pour coordonner le projet Reinsert, par le biais des formations proposées par l'enseignement à distance, par l'adjonction annuelle de 3 200 périodes supplémentaires d'alphabétisation en milieu carcéral, par le développement du volet extra-muros du projet Reinsert dont l'objectif est de concevoir et de déployer toute action permettant aux détenus de poursuivre, dans l'enseignement de promotion sociale, un parcours de formation entamé en prison et, le cas échéant, d'en démarrer un en extra-muros.

L'enseignement de promotion sociale est de loin le premier opérateur en alphabétisation sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais des associations effectuent également un travail remarquable en la matière.

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Je prends acte de la volonté d'aller vers un système numérique sécurisé et je me réjouis des 3 200 périodes supplémentaires qui seront consacrées à l'alphabétisation. Ces moyens financiers me semblent déterminants, d'autant que, comme vous l'avez souligné, l'enseignement de promotion sociale est le premier opérateur au sein des établissements pénitentiaires.

Au-delà des moyens financiers, un autre problème important demande une solution. En effet, les agents pénitentiaires travaillent dans un état d'esprit marqué prioritairement par l'idée de la sanction. Les acteurs de la promotion sociale, comme les acteurs extérieurs, s'inscrivent au contraire dans une dynamique de réinsertion. Les uns et les autres se connaissent, mais ne se respectent pas suffisamment. Une opération de rapprochement entre ces deux mondes me semble indispensable.

1.2 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Manque d'organismes pour les jeunes dans les zones rurales»

M. Yves Evrard (MR). – Je voudrais ici soulever la question du maillage des organismes de soutien et d'écoute des jeunes – Infor Jeunes et autres – en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il me semble en effet difficile pour les jeunes en milieu rural de s'adresser à des organisations de prévention ou d'écoute lorsqu'ils en éprouvent le besoin. Ces différents centres de prévention et d'écoute sont souvent installés dans les villes, ce qui peut se comprendre eu égard au facteur de densité de la population. La situation est tout autre dans les zones plus rurales.

Ainsi, un jeune qui a besoin d'une aide ponctuelle ou récurrente dans différents domaines – assuétudes, mal-être, recherche d'un job, etc. – se heurte souvent à la problématique de la mobilité. Il est tributaire de son entourage pour résoudre des problèmes parfois personnels pour lesquels il souhaiterait garder la plus grande discrétion.

Madame la Ministre, à la suite des faits survenus avant les vacances de Noël, notamment à Durbuy et à Bouillon, où des jeunes ont posé des gestes qui interpellent, je voulais faire le point avec vous. N'y a-t-il pas lieu de mener une réflexion à ce sujet? N'est-il pas opportun de mettre en place des structures accessibles à ces jeunes ou, en tout cas, un maillage plus efficace entre celles qui existent? Comme vous le savez, dans le domaine judiciaire, on a organisé la mobilité des juges vers les justiciables. Il existe aussi des numéros d'appel spécifiques ou des systèmes de *chat* en ligne qui facilitent les contacts des jeunes confrontés à des situations délicates.

Quelles sont les implications de la situation spécifique des zones rurales? Des études ont-elles été réalisées?

Quelle solution pourrait-elle être apportée pour améliorer le maillage et/ou augmenter les actions de terrain en zone rurale et pour toucher plus précisément les jeunes isolés géographiquement?

Les groupements de jeunesse ou les clubs des jeunes, souvent très actifs dans nos villages, surtout dans le domaine festif, pourraient être des relais pour améliorer l'information et la sensibilisation aux différentes problématiques, voire pour élaborer des mécanismes permettant d'aller à la rencontre de ces jeunes.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Poser la question de l'existence de relais d'accueil pour les jeunes dans les zones rurales, c'est aussi poser celle, pour le secteur de la jeunesse, du déploiement et du rôle des centres

de jeunes, plus spécifiquement des centres d'information dans ces zones. Le service de la Jeunesse a entrepris des analyses de la couverture géographique. Les premiers résultats permettent de visualiser la couverture territoriale des structures de jeunesse. Cet outil nous permettra également de déterminer les priorités pour l'obtention des reconnaissances, en privilégiant bien entendu les zones qui ne sont pas couvertes.

Néanmoins, il faudra également prendre en compte les aspects liés à la mobilité, au cadre socioéconomique et aux vitalités associatives communale, provinciale et régionale. Celles-ci contribuent également à la mise en œuvre et à la pérennisation d'actions locales. Pour ce faire, je développe actuellement un projet de sensibilisation des communes à l'importance d'instaurer une politique locale de la jeunesse.

Les résultats de l'analyse montrent qu'il existe peu de centres d'information en zone rurale. Les services de ce type sont souvent issus du dispositif de coopération pour la décentralisation de l'information et émanent généralement d'un centre agréé et implanté en zone urbaine ou semi-urbaine. Le décret sur les centres de jeunes soutient le financement de ces décentralisations pour les maisons de jeunes comme pour les centres d'information. En province de Namur et du Luxembourg, le Mobil'Infor et l'IJonTour sont deux projets innovants d'accueil mobile en zone rurale qui viennent de débiter. Les premières évaluations qualitatives sont positives.

En ce qui concerne la problématique de la mobilité en zone rurale, le collectif de maisons de jeunes Cose Toujours a effectué une recherche-action avec l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie et a rédigé une brochure intitulée *Se déplacer à la campagne: les Maisons de jeunes cherchent leurs solutions*. Elle est téléchargeable sur internet.

Nous pouvons également souligner l'action des mouvements de jeunesse et des mouvements thématiques qui proposent une offre en zone rurale. L'usage des nouvelles technologies apparaît également comme un outil d'accueil et d'information permettant de faire disparaître les freins à la mobilité que l'on connaît en zone rurale. Il faut toutefois être conscient des limites de l'accueil virtuel. La fracture numérique existe toujours et l'usage de l'écrit n'est pas toujours aisé pour certaines personnes. Il faut aussi tenir compte d'un apprentissage moindre, par le jeune, de l'esprit critique face à l'information et d'une méthodologie de recherche de l'information complète et pertinente pour lui.

Le projet de plateforme d'information généraliste *online* Bruxelles-J répond aux questions des jeunes de façon anonyme et à distance. Son succès est croissant et dépasse les frontières bruxelloises. Signalons également des projets innovants de bornes accessibles dans les écoles, mettant en

ligne le jeune et un informateur jeunesse. Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place la ligne d'écoute 103 Écoute-Enfants pour les enfants et les jeunes. Son site internet est www.103ecoute.be. Le service de la Jeunesse participe au comité de pilotage de cette ligne d'écoute.

M. Yves Evrard (MR). – L'étude portant sur la cartographie des structures est-elle en cours? Dans l'affirmative, quand pourrions-nous en prendre connaissance? Vous avez cité différents outils dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Je m'en réjouis, mais je crois aussi que vous pourriez inviter ces organes à effectuer des démarches proactives pour aller à la rencontre des jeunes.

Vous avez parlé de bornes et de numéros de téléphone accessibles. Il serait intéressant d'organiser un exposé annuel d'une demi-heure dans les clubs de jeunes pour les informer de l'éventail des outils auxquels ils peuvent recourir.

En tout cas, si la cartographie devait révéler des lacunes, j'imagine que vous auriez à cœur d'y remédier de façon à prévenir des drames tels que ceux qui ont dernièrement défrayé la chronique. Quand cela se produit, les politiques que nous sommes éprouvés toujours un sentiment de culpabilité. Nous ne pouvons bien sûr pas résoudre tous les problèmes d'un coup de baguette magique, mais il est de notre devoir de les affronter avec force et vigueur.

1.3 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Formation aux premiers secours pour les mouvements de jeunesse»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Parmi les mouvements de jeunesse agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les scouts, les guides ou les patros contribuent par leurs activités au développement et à l'épanouissement des jeunes, afin que ceux-ci deviennent des citoyens responsables, actifs et solidaires.

Il nous revient du secteur que les jeunes encadrant les groupes – les animateurs, les chefs, etc. – ne sont pas obligés d'être formés ni de suivre une formation aux premiers secours. Quelques formations leur sont proposées; libre à eux de les suivre ou non.

Dans le cadre des activités organisées lors des rencontres hebdomadaires ou des camps, il peut arriver qu'un enfant se blesse. Les encadrants peuvent se retrouver démunis lorsqu'ils sont confrontés à une situation leur demandant de prodiguer les premiers secours.

Ne faudrait-il pas rendre cette formation obligatoire pour les personnes encadrant les mou-

vements de jeunesse ou qu'au moins une personne accompagnant le groupe l'ait suivie?

Cette question a-t-elle déjà été soulevée au sein des sous-commissions «Formation» ou «Mouvements de jeunesse» de la CCOJ? Si oui, quelles propositions ont-elles été formulées et quel en a été le suivi?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Les cinq mouvements sont habilités par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme organismes de formation pour animateurs. Ils s'engagent ainsi à respecter des processus, des contenus et un cadre clairement définis par l'arrêté du 13 octobre 2009 relatif aux formations des animateurs et des coordinateurs.

Cette formation donnant accès au brevet d'animateur en centre de vacances comprend des modules dédiés à la sécurité et notamment aux précautions à prendre pour prévenir les accidents, assurer l'hygiène et les premiers soins.

Les mouvements s'inscrivent également dans les normes d'encadrement définies par le décret relatif aux centres de vacances ou dans un code de qualité intégrant ces principes. Ces normes prévoient la présence d'animateurs brevetés dans chaque groupe. Certains opérateurs de formation proposent également le brevet européen de premiers secours.

Si ce dernier brevet n'est pas obligatoire; le brevet d'animateur permet déjà un encadrement des enfants et des jeunes par des animateurs formés aux premiers soins.

Quant à votre dernière question, ce sujet n'a pas été soulevé au sein des sous-commissions «Formation» ou «Mouvements de jeunesse» de la CCOJ et je n'ai assuré aucun suivi particulier à cet égard.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Il me semble particulièrement important que les animateurs et les chefs de patros, de scouts et de guides, bref les accompagnants d'enfants, soient formés aux premiers secours. Ils ont quand même une grande responsabilité. Lorsque des parents confient leurs enfants à un mouvement de jeunesse, ils espèrent à tout le moins les récupérer en bonne forme.

1.4 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Nouveau collectif Utsopi visant à défendre les droits des travailleurs du sexe»

1.5 Question de Mme Marie-Dominique

Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Étude sur la prostitution»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Yves Evrard (MR). – La prostitution a déjà fait l'objet de nombreux échanges au sein de cette commission. Vous avez d'ailleurs commandé et financé une étude afin de tenter de tracer les contours de cette problématique, de présenter toutes les formes de prostitution et d'analyser le phénomène de la manière la plus complète possible. Dans votre approche, vous considérez la prostitution comme une violence sexuelle à part entière, en y intégrant peu de nuances. Il s'agit d'un débat complexe où la notion de liberté de choix figure au cœur de la problématique.

Tout récemment, un article de presse a fait état de la création d'un collectif des travailleurs du sexe rassemblant tous les acteurs de ce secteur. Il s'agit d'Utsopi, l'Union des travailleu(r)ses du sexe organisé(e)s pour l'indépendance. Cette association entend représenter aussi bien les femmes que les hommes afin de défendre leurs droits en tant que travailleurs. La prostitution s'entend ici dans sa forme choisie, même si la notion de choix peut être soumise à différentes analyses et avis, avec des nuances qu'il faut pouvoir appréhender.

Madame la Ministre, avez-vous rencontré cette toute nouvelle association? Avez-vous reçu une partie des résultats de l'étude précitée? Vos experts ont-ils appréhendé ce volet de la prostitution qui concerne des personnes revendiquant des droits en tant que travailleurs à part entière? On peut imaginer qu'elles sont proportionnellement assez peu nombreuses, mais cela ne dispense pas de prendre leur situation en compte.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Madame la Ministre, dans le cadre de nos discussions budgétaires, nous avons pu revenir sur l'analyse du phénomène de la prostitution en Communauté française. Cette étude se veut globale, puisqu'elle devrait se pencher sur les diverses réalités des phénomènes prostitutionnels. Il s'agira de présenter toutes les formes de prostitution, qu'elles soient présentes sur internet, en rue, en vitrine ou dans des milieux privés.

Comme vous, Madame la Ministre, nous sommes persuadés que le phénomène de la prostitution doit pouvoir être appréhendé par le ministère des Droits des femmes. Une meilleure connaissance du sujet devrait certainement conduire à des réponses politiques plus adéquates. À terme, cette recherche devrait permettre d'alimenter les réflexions relatives aux politiques de prohibition ou de légalisation de la prostitution.

Il s'agit, nous le savons tous, d'un sujet sensible et complexe qui demande la mise en place de relations de confiance entre les personnes interrogées et les chercheurs. Vous avez évoqué, Madame la Ministre, certaines difficultés rencontrées, sur le terrain, par les chercheurs quant à la récolte de données et notamment de témoignages, ce que l'on peut comprendre, raison pour laquelle le comité d'accompagnement devait, si j'ai bien compris, se réunir le 7 décembre dernier.

Pouvez-vous nous préciser les avancées obtenues lors de ce comité d'accompagnement? La méthodologie a-t-elle dû être adaptée ou revue sur les plans qualitatif ou quantitatif? Rappelons que l'étude prévoyait un volet quantitatif sous forme d'entretiens avec des personnes prostituées ainsi qu'un travail de traitement statistique. Cette étude est ambitieuse à plus d'un titre, puisqu'elle doit se pencher sur les formes dites classiques de prostitution, mais aussi sur les formes nouvelles. Nous savons que l'ingéniosité et les nouvelles technologies jouent également un rôle. Ces différents aspects ont-ils déjà été évoqués ou étudiés? Le comité a-t-il privilégié certaines démarches scientifiques et, plus concrètement, un nouvel agenda est-il arrêté?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Vos questions me donnent l'occasion de faire à nouveau le point sur l'étude que j'ai commandée. Elle a pour objectif de mener une recherche sur la prostitution dans un esprit d'aide à la décision politique. Il s'agit notamment de formuler des recommandations sur les différents axes politiques à développer afin de prévenir le phénomène, de sensibiliser les jeunes et les personnes liées à la prostitution et d'accompagner les personnes prostituées, quel que soit le niveau de pouvoir concerné, qu'il soit local, régional, communautaire ou fédéral.

C'est la première fois qu'en Belgique, la prostitution est analysée dans une perspective de genre. En effet, la méthodologie de cette étude tient compte des inégalités structurelles qui existent entre les femmes et les hommes, en ce compris les différences de ressources économiques et les relations de domination qui existent encore entre les femmes et les hommes.

Cette étude ne vise donc pas à déterminer dans quelle mesure la prostitution constitue une nuisance pour l'ordre public ou la santé ni à chiffrer les mouvements financiers qu'elle génère, en lien ou non avec la criminalité, mais bien à repérer les enjeux actuels de la prostitution au-delà des arguments actuellement avancés lors des débats publics ou politiques, afin d'alimenter ces débats de références étayées par des chiffres. L'objectif est aussi de mettre en perspective la notion de consentement au vu des données recueillies et analysées, d'établir les profils et conditions de vie des personnes prostituées, de redonner la parole,

d'une part, aux personnes prostituées qui sont actuellement peu représentées dans les discours dominants des associations et de certaines ex-prostituées et, d'autre part, aux associations actives dans ce domaine.

La méthodologie de cette étude prévoit une analyse du phénomène à partir d'informations récoltées par divers moyens.

Premièrement, on a procédé à une analyse critique et synoptique de la littérature existante et des données chiffrées disponibles pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Deuxièmement, on a réalisé et analysé trente entretiens qualitatifs avec des personnes prostituées, en veillant à aborder les différents types de prostitution: prostitution de rue, de vitrine, de centre de massage et à domicile. Les entretiens sont répartis sur les zones de Liège, de Charleroi et de Bruxelles. Des éléments de compréhension relatifs aux personnes prostituées qui sont en relation avec leurs clients par internet – prostitution en ligne – seront apportés grâce à l'analyse de forums et de petites annonces répertoriés sur la toile.

Troisièmement, on a mis sur pied deux groupes focus, l'un composé d'expert(e)s en matière de prostitution et l'autre représentant les associations actives dans ce domaine ou proposant une réflexion sur la prostitution en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces experts et associations sont de toutes tendances, certains défendant un point de vue abolitionniste, d'autres une position réglementariste, d'autres encore n'affichant aucune tendance particulière. Il s'agit en l'occurrence d'Espace P..., d'Entre 2 Wallonie, d'Icar, de Surya, de la Maison Arc-en-Ciel de Liège, du Monde selon les Femmes et d'Isala. L'association Espace P... a malheureusement décliné l'invitation.

L'audition de ces groupes a pour objectif de collecter les avis sur les pistes d'action identifiées par les prostituées lors des entretiens face à face, de recueillir les propositions et commentaires, de consulter le secteur associatif, de dégager des positions contradictoires et de faire émerger les conditions et possibilités de consensus autour de la prostitution.

La rencontre avec les représentant(e)s des associations actives dans ce domaine s'est déroulée le 4 décembre 2015, date à laquelle le collectif Utsopi (Union des travailleu(r)ses du sexe organisé(e)s pour l'indépendance), qui ne s'est présenté à la presse que le 11 décembre dernier, n'était pas connu de l'équipe de recherche. Il n'est cependant pas exclu que l'équipe de recherche rencontre ce collectif en rendez-vous individuel, mais cette décision lui appartient.

Le 7 septembre dernier, mon cabinet a rencontré deux membres fondateurs de ce collectif. À cette date, celui-ci était en voie de constitution et

nous avons convenu de nous revoir après la création officielle. Le cabinet reprendra contact avec eux.

À ce stade, l'analyse de la littérature et des données chiffrées a été réalisée, ainsi que 26 des 30 entretiens prévus et la tenue d'un des deux groupes focus. Deux rapports intermédiaires ont déjà été rendus par l'équipe de recherche; ils comprennent une analyse partielle des entretiens réalisés. Ceux-ci ne sont pas aisés et prennent du temps.

Dans la mesure où une partie des personnes prostituées visées par l'étude sont sous constante surveillance et que tout contact avec des personnes qui ne seraient pas clients peut les mettre en situation désagréable, voire dangereuse, certains contacts ont été difficiles à établir. Ainsi, plusieurs personnes prostituées qui avaient accepté l'interview se sont rétractées ou n'y ont pas donné de suite.

Les méthodes d'approche ont donc dû être adaptées à cette situation. Certains entretiens doivent encore avoir lieu début 2016. Afin d'analyser ces données de manière approfondie, l'équipe de recherche a demandé un délai supplémentaire de deux mois. Un rapport semi-finalisé sera transmis le 29 janvier prochain au comité d'accompagnement. Le rapport final sera, quant à lui, remis le 4 mars 2016. Les résultats définitifs pourront être communiqués après cette date.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse, qui me convient assez. En effet, vu la manière dont cette étude est réalisée, je pense qu'elle va pouvoir nous apporter des éléments intéressants sur un phénomène qui n'est pas neuf: les Romains connaissent déjà des endroits dédiés à cette pratique.

Disposer aujourd'hui d'une étude la plus exhaustive possible, réalisée sans le moindre dogmatisme et offrant un instantané le plus précis possible de la situation devrait permettre de prendre des décisions optimales et de mieux comprendre ce phénomène, au-delà des aspects financiers, qui ne présentent ici aucun intérêt.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Il importe de disposer de données pour pouvoir appréhender objectivement la situation de la prostitution au sens large. Cette matière très sensible présente des facettes multiples.

La méthodologie qui consiste à récolter les informations existantes et à s'entretenir avec des personnes actives dans les nouveaux modes de prostitution et avec des groupes d'experts est intéressante, même si l'on ne pourra pas réunir tout le monde autour de la table. On peut se demander pourquoi une ASBL comme Espace P... a décliné l'invitation: est-ce lié à la méthode ou à ses contraintes propres? De nouveaux collectifs et associations se mettent en place et attirent l'attention sur la prostitution des femmes, mais aussi sur la

prostitution des hommes et des transgenres, qui a d'ailleurs été mise en lumière lors d'auditions.

Je retiens que le rapport final est attendu pour mars. Nous reviendrons sur le sujet, étant entendu que notre groupe privilégiera toujours le respect de la dignité humaine et l'émancipation de toutes les personnes.

M. Yves Evrard (MR). – Il me semble également utile de chercher à savoir pourquoi Espace P..., qui est un acteur important, n'a pas répondu à l'invitation.

1.6 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Coordinations provinciales»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Si la fonction de coordinatrice provinciale a été créée en 1991 et était alors financée par les Provinces et l'État fédéral, elle a toutefois évolué pour devenir une Coordination provinciale, financée également par les entités fédérées.

Ainsi, chaque province dispose d'une Coordination provinciale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre de laquelle deux coordinateurs ou coordinatrices travaillent sur deux axes: d'une part, la lutte contre les violences à l'égard des femmes et, d'autre part, la promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan socioéconomique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision.

Madame la Ministre, avez-vous déjà rencontré les Coordinations provinciales de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel retour avez-vous de leur travail? Sont-elles tenues de vous remettre un rapport annuel? Existe-t-il une plateforme ou un rendez-vous annuel, par exemple, qui permette à toutes les Coordinations provinciales de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande de se rencontrer?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – En Fédération Wallonie-Bruxelles, la Coordination provinciale «Égalité» de chacune des cinq provinces francophones est le fruit d'un cofinancement entre l'État fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Un accord de coopération a été signé par ces différentes parties en janvier 2007. Les montants des participations de ces trois entités sont fixés et précisés dans le texte de l'accord. Les montants des participations des Provinces sont moins faciles à définir. Ces dernières prennent en charge une partie des frais de personnel et des frais de fonctionnement.

Cet accord de coopération sur les politiques locales d'égalité confie aux Coordinations provinciales deux missions principales.

La première consiste à coordonner l'action des partenaires locaux et à favoriser les synergies et les collaborations entre ceux-ci, afin de développer des initiatives sur le terrain local. Par partenaires locaux, j'entends les associations féminines, les services de police, les établissements scolaires, les communes, les organismes d'intérêt public et les organismes d'insertion socioprofessionnelle.

La seconde mission consiste à soutenir un appel à projets annuel, cofinancé par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui vise au développement de projets pilotes dans le domaine de la politique locale d'égalité entre les femmes et les hommes.

Chaque Coordination provinciale est active autour de deux volets: d'une part, la lutte contre les violences à l'égard des femmes et, d'autre part, la promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan socioéconomique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision.

Le cofinancement permet de couvrir le coût d'un emploi à temps plein par volet dans chacune des Coordinations provinciales et celui d'un appel à projets, dont l'objectif consiste à soutenir des projets pilotes dans le domaine de la politique d'égalité entre femmes et hommes, sur le plan local, dans les cinq provinces francophones.

Afin de s'acquitter de leurs missions, les Coordinations provinciales présentent un plan d'action annuel. Les plans d'action et les projets présentés en réponse à l'appel à projets sont examinés par un comité de gestion, où siège mon administration. Ce comité se réunit au moins trois fois par an et le secrétariat est assuré par l'Institut.

Les Coordinations provinciales sont tenues de remettre un rapport d'activités intermédiaire faisant état de la réalisation des actions en cours et un rapport d'activités annuel final, envoyé en même temps que la déclaration de créance, le décompte des recettes et dépenses, etc.

L'Institut est chargé d'examiner les rapports d'activités annuels des Coordinations provinciales et de les présenter au comité de gestion avec une proposition de décision lors de l'approbation des rapports d'activités. Il présente au comité de gestion, d'initiative ou sur demande, toute proposition de nature à améliorer la mise en œuvre et/ou l'efficacité de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes définie dans l'accord de coopération. Il est aussi chargé de réaliser un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'accord de coopération.

Ce rapport est approuvé par le comité de gestion, puis présenté aux gouvernements respectifs.

Je dispose donc d'un retour régulier sur le travail réalisé par les Coordinations provinciales à travers les plans d'action, la présentation des projets déposés en réponse à l'appel à projets et les rapports d'activités intermédiaires et finaux.

Par ailleurs, plusieurs moments de rencontre ont lieu pendant l'année afin que les Coordinations provinciales puissent échanger sur leurs projets et actions en cours. L'Institut organise, au moins une fois par an, une réunion générale avec l'ensemble des Coordinations provinciales en vue de faire un état des lieux des actions en cours et à venir.

Des rencontres spécifiques sont aussi prévues avec les coordinatrices ou coordinateurs de chacun des deux volets de travail que j'ai identifiés.

Pour le volet «Violences», les Coordinations provinciales ont l'occasion de se rencontrer dans le cadre de la coordination des plateformes locales «Violences conjugales». Celle-ci réunit l'ensemble des coordinateurs et coordinatrices chargés du volet «Lutte contre les violences à l'égard des femmes». Il s'agit d'une initiative spontanée émanant des Coordinations provinciales elles-mêmes. Leurs réunions sont l'occasion d'échanger sur les freins et les leviers rencontrés dans le cadre de leurs missions de coordination des actions menées sur le terrain par tous les acteurs concernés.

Pour le volet «Égalité», deux moments de rencontre sont organisés autour du projet «*Girls Day, Boys Day*», auquel participent toutes les Coordinations provinciales. Ceux-ci ont lieu en début et en fin de projet, notamment dans le cadre de l'évaluation annuelle réalisée par mon administration.

De plus, depuis cette année, les coordinatrices «Égalité» se rencontrent en vue de l'élaboration d'un canevas commun d'animations pour le projet «*Girls Day, Boys Day*».

Enfin, j'ai organisé une rencontre avec l'ensemble des Coordinations provinciales ce 17 décembre 2015, en vue de faire le point sur les perspectives 2016-2019, en ce qui concerne tant les plans d'action mis en œuvre que les futurs appels à projets.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanges sur les futures thématiques de travail pour les volets «Égalité» et «Violences». À l'issue de cette réunion, les coordinatrices provinciales se sont engagées à transmettre à mon cabinet, pour le 30 janvier prochain, leur plan d'action pour l'année 2016.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Je remercie la ministre pour sa réponse très complète.

1.7 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Rapport 2015 «Égalité au travail» de Alter Égales et appel à projets 2016»

1.8 Question de Mme Clotilde Leal-Lopez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Assemblée générale d'Alter Égales»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Nous étions quelques femmes parlementaires, dont Mme Leal-Lopez, à assister à la présentation du premier rapport de l'Assemblée pour les droits des femmes, Alter Égales, le 10 décembre dernier. Lors de cette séance, les trois thématiques retenues pour cerner les enjeux du thème choisi pour le premier appel à projets, à savoir l'égalité au travail, ont été présentées par les pilotes des sous-commissions.

Pour rappel, ces trois thématiques sont: «Un emploi de qualité pour les femmes», «L'articulation vie privée/vie professionnelle: conciliation égalitaire» et «Les stéréotypes sur le marché du travail». Ces trois thématiques sont également présentes dans la brochure diffusée et rédigée à l'occasion de ce premier rapport.

Ne les ayant pas trouvés sur internet au moment où j'ai rédigé ma question, je souhaiterais savoir si les documents complets des trois sous-commissions sont ou seront disponibles en ligne. Il serait certainement utile que les échanges nombreux et les méthodologies variées de ces trois sous-groupes soient rendus publics.

Vous avez annoncé que, sur les 50 projets déposés, 22 ont été sélectionnés et que leur évaluation aurait lieu plus tardivement que prévu, soit en juin 2016, ce qui serait lié, selon vous, à la lenteur du démarrage du programme. Je souhaiterais que vous vous exprimiez sur le lien entre les projets retenus encore en cours et les 27 recommandations et propositions élaborées au cours de l'année qui vient de s'achever, sachant qu'un autre thème sera retenu en 2016.

Par ailleurs, vous avez également annoncé que ces 27 recommandations ont été communiquées aux différents gouvernements. Chaque département devra établir une feuille de route de l'égalité au travail. Dans quelle mesure jugez-vous faisable cette démarche, qui va au-delà de vos compétences et relève notamment aussi du pouvoir fédéral? Comment comptez-vous vous y prendre pour amener les différents gouvernements à élaborer cette feuille de route pour l'égalité au travail et quel serait le calendrier?

C'est aussi lors de cette assemblée qu'a été

adoptée la thématique centrale de 2016. Il s'agira du «Droit à ne pas être stigmatisée». Le sujet et les mots choisis ont suscité des discussions au moment du vote. Je voudrais revenir sur le budget réellement disponible pour l'appel à projets de 2016. En effet, lors de l'examen du budget de 2016, vous nous avez expliqué qu'une part de votre budget de 400 000 euros serait allouée à la formation en genre des ministres et de leur cabinet. De quel budget les associations pourront-elles donc bénéficier pour répondre à l'appel à projets 2016?

L'assemblée a aussi été l'occasion de poser la question de la nécessaire prise en compte des aspects interculturels et de l'apport des femmes migrantes, notamment les femmes originaires d'Afrique subsaharienne. Je partage la réponse qui leur a été donnée par votre cabinet, à savoir qu'il leur appartient aussi de veiller à être représentées dans les groupes de travail et dans les commissions, qui sont ouverts à tous. Il serait toutefois judicieux de définir des critères plus inclusifs pour que les problèmes des femmes migrantes et en particulier de celles qui viennent d'Afrique subsaharienne soient mieux pris en considération. Qu'en pensez-vous et comment comptez-vous intégrer transversalement cet enjeu?

Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH). – C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons assisté, le 10 décembre 2015, à la seconde assemblée d'Alter Égales, au cours de laquelle nous avons pu mesurer l'engagement de toutes les associations et l'importance pour celles-ci de se réunir périodiquement autour de grands dossiers comme l'égalité au travail, le combat contre les stéréotypes et la stigmatisation, le droit à disposer de son corps, etc.

À l'issue de cette seconde édition d'Alter Égales, les représentants des associations se sont prononcés sur la thématique 2016, et nous nous réjouissons de pouvoir travailler dès maintenant avec celles-ci sur le «Droit pour les femmes à ne pas être stigmatisées». Nous avons également pu constater l'engouement de certaines associations à participer en amont des sous-commissions et à être impliquées formellement dans le comité de pilotage. Cela concourt à la démarche participative que vous avez tenté d'insuffler autour de cette assemblée des associations féminines et féministes.

Madame la Ministre, nous souhaitons vous poser quelques questions portant, d'une part, sur les conséquences de cette année centrée sur le droit au travail et, d'autre part, sur les perspectives de l'année 2016.

Concernant le thème de l'égalité au travail, 27 recommandations sont sélectionnées par l'assemblée d'Alter Égales. Concrètement, comment pouvez-vous porter ces recommandations à l'échelon des autres niveaux de pouvoir, en particulier celles qui ont un caractère transversal?

Voyez-vous une façon rapide de mettre en œuvre les recommandations qui touchent aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous déjà pu faire le lien avec le Plan anti-discrimination et le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes?

J'en arrive aux questions sur les perspectives et le travail futur de l'assemblée Alter Égales. Diverses associations ont manifesté la volonté d'intégrer le comité de pilotage. Avez-vous pris une décision à ce sujet?

Pensez-vous à une nouvelle méthodologie pour catalyser cette dynamique collective et participative? Le comité de pilotage se réunira-t-il prochainement pour trancher ces questions?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le 10 décembre 2015 s'est tenue la deuxième assemblée Alter Égales, qui clôturait une année de travail sur la thématique du droit à l'égalité au travail. Les associations féminines et féministes ainsi que le comité de pilotage ont accompli un travail considérable durant l'année 2015: les sous-commissions sur la thématique du droit à l'égalité au travail ont tenu neuf réunions qui, chaque fois, ont rassemblé une quinzaine de personnes; le comité de pilotage a tenu également plusieurs réunions pour mener à bien tout le processus; un appel à projets a été lancé et vingt-deux projets ont été retenus; une brochure a été réalisée sur la thématique 2015, le droit à l'égalité au travail, et vingt-sept recommandations et propositions concernant les différents niveaux de pouvoir de notre pays y ont été reprises. Cette brochure, comme vous le savez, a été distribuée à chaque participante à l'assemblée du 10 décembre dernier. Durant celle-ci, les pilotes des trois sous-commissions ont également exposé le travail accompli lors des diverses réunions tenues. Il a également été demandé de rendre accessibles tous les comptes rendus de chaque réunion des trois sous-commissions. J'ai réuni mon équipe ce matin pour voir comment nous allons faire techniquement pour rencontrer cette demande. Nous procéderons en deux temps: nous créerons d'abord un lien PDF sur le site du gouvernement et, ensuite, une page internet spécifique Alter Égales.

Comme annoncé le 10 décembre, parmi les vingt-sept propositions reprises dans la brochure Alter Égales, plusieurs concernent d'autres niveaux de pouvoir que la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que ministre des Droits des femmes de la Communauté française, je vais porter certaines propositions directement au sein du gouvernement de la Fédération, ainsi que d'autres revendications qui concernent d'autres niveaux de pouvoir. Je proposerai d'associer à cette démarche les pilotes des différentes sous-commissions.

De plus, je compte envoyer, cette semaine encore, un courrier sollicitant une entrevue avec le

premier ministre, le ministre de l'Emploi et le ministre-président, aux échelons fédéral et régional, afin de susciter un réel dialogue sur les diverses recommandations. Pour celles qui concernent la Fédération, je présenterai au gouvernement la brochure dans son intégralité afin que chaque ministre puisse examiner les propositions qui le concernent et de favoriser ainsi un dialogue structuré. J'attends donc de mes collègues des engagements fermes et des avancées concrètes.

Nous ferons prochainement le lien entre les vingt-deux projets sélectionnés et les vingt-sept recommandations. Le budget spécifiquement alloué à l'appel à projets Alter Égales s'élèvera à 300 000 euros pour 2016. Pour ce qui est des aspects liés au genre, je vous préciserai demain les montants, puisque notre assemblée devrait voter le décret relatif à cette question.

Enfin, concernant la prise en compte des aspects interculturels et des apports des femmes migrantes dans le travail d'Alter Égales, nous avons déjà inscrit ce critère dans l'appel à projets, précisant qu'une attention particulière serait donnée aux projets travaillant sur les doubles discriminations. Il va sans dire que ce critère sera de nouveau mentionné dans le prochain appel à projets.

Concernant le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes, on pourra le mettre en œuvre d'ici à la fin du mois de janvier ou à la mi-février, puisque j'ai sollicité également ces analyses pour pouvoir les présenter au gouvernement.

Quant au comité de pilotage, il se réunit aujourd'hui après-midi pour préparer l'année 2016 et préciser la thématique qui a été choisie. Notre intention est de maintenir la même composition, de continuer à inviter chaque personne, chaque association à participer aux différents groupes de travail et de tenter de lever les freins à la participation via un système informatique qui permettrait aux associations de déposer des productions ou des avis lors de la création de cette page internet dont je vous ai parlé.

La dynamique 2015 ayant relativement bien fonctionné, nous souhaitons bien sûr poursuivre de la même manière en 2016.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions.

Il importe en effet qu'une page spécifique Alter-Égales soit rapidement créée afin d'éviter les confusions par rapport à votre travail gouvernemental. Je trouve également intéressant d'associer les pilotes des sous-commissions à votre démarche avec les autres niveaux de pouvoir, même si je m'étonne que vous n'évoquiez pas la tenue ou la demande d'une convocation d'un Conseil interministériel.

Je suis rassurée d'entendre que l'appel à projets est maintenu et que les 300 000 euros restent disponibles. Ce sera donc sur d'autres fonds ou avec le budget restant que sera effectuée la suite du travail de *gender mainstreaming*.

Un regret cependant. Il reste toujours cet enjeu de l'articulation entre les projets. Avec six mois de retard, des propositions, des appels à projets viennent peut-être concrétiser des recommandations déjà élaborées. L'articulation entre les deux me semble difficile à assurer. Les recommandations se font sur le même projet, la même thématique et il n'y a pas de décalage entre les deux. En fin de processus, on sera sans doute confronté à une difficulté. On devra peut-être réfléchir à une autre manière d'assurer un suivi, de ne pas abandonner tout ce qui aurait été fait, et porter la réflexion sur les éléments amenés par l'évaluation des appels à projets et la réalisation des projets concrets.

Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ce complément d'informations.

Une belle occasion vous est offerte de répondre officiellement à toutes les associations qui étaient présentes et à toutes celles qui ne l'étaient pas.

Je retiens que le lien entre le Plan antidiscrimination et le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes sera établi prochainement, à la fin janvier ou à la mi-février. Il y a donc une continuité. Un travail réalisé ne peut être latent ni se voir freiné par les autres niveaux de pouvoir. Nous percevons bien votre volonté d'avancer. Lors de l'assemblée du 10 décembre, de nombreuses demandes ont émané de petites associations pour une consultation et une représentation plus larges au sein du comité de pilotage. Votre réponse montre votre volonté de ne pas y mettre un frein.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Promotion sociale et VAE» est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 07.*